

# Bordereau de signature

## ARR2017\_0018



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/01/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/01/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-01-26)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

# VILLE DE NOISIEL

Administration Générale / Service Urbanisme - Politique de la Ville

Secteur Urbanisme

REF : SG

ARR2017\_ 0018

## ARRETÉ

**OBJET : FIN D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UNE TERRASSE DE RESTAURANT, POUR L' « HOTEL DU PECHEUR », 226 PLACE EMILE MENIER, A NOISIEL (77186)**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code de la voirie routière,

**VU** l'arrêté municipal n° ARR2014\_0112 en date du 28 mai 2014, portant autorisation d'occupation du domaine public par une terrasse de restaurant pour la SARL ROYAL BLEU « Hôtel du Pêcheur », représentée par Monsieur Ali MESSANI, 226 place Emile Menier à Noisiel (77186),

**VU** le courrier en date du 30 octobre 2016, reçu en mairie le 29 décembre 2016, de la SARL ROYAL BLEU, faisant état de la volonté de ne plus exploiter la terrasse ainsi autorisée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à cette demande,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Il est mis fin à l'occupation du domaine public par une terrasse de restaurant pour la SARL ROYAL BLEU « Hôtel du Pêcheur », représentée par Monsieur Ali MESSANI, 226 place Emile Menier à Noisiel (77186), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**ARTICLE 2** : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de la présente autorisation,
- Trésorerie de Marne la Vallée,
- Service Finances,
- La Police Municipale,
- Services Techniques,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E.Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

*Acquitté en PREFECTURE le 26/01/2017*

# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°2017\_

0018

Portant fin d'occupation du domaine public par une terrasse de restaurant pour l' « Hôtel du Pêcheur », 226 place Emile Menier, à Noisiel (77186), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de sa notification, et/ou de sa publication ou de son affichage.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification.

Fait à Noisiel, le 20 JAN. 2017

Le Maire



Daniel Vachez

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	26 JAN. 2017
Affiché le	26 JAN. 2017
Notifié le	27 JAN. 2017
Publié le	26 JAN. 2017

